

# BULLETIN DES MARETS

N° 208 - mars 2024



***Chasse aux œufs lundi 01 Avril 2024***

***A 15 h 00 devant la mairie***

## AVEC LEURS GUEULES DE MÉTÈQUES.....

C'est tout de même fou lorsque l'on y pense mais c'est incroyable le nombre d'étrangers qu'il peut y avoir dans le monde !!! Des milliards !! Autant dire qu'avec nos 68 millions de Français, nous n'avons pas intérêt à faire les marioles .....

Sans oublier qu'être étranger c'est une notion assez fluctuante et assez localisée. D'un Département d'Outre-Mer à la Métropole ou d'une région à l'autre et même d'un Département à l'autre, voire même d'une ville à l'autre et parfois même d'un village à l'autre et trop souvent même à l'intérieur même d'un village, certains nous paraissent étrangers. Ou étranges, ou les deux. Et c'est peut-être pareil. « Étranger, donc étrange, donc méfions-nous parce qu'il n'est pas comme nous ». Eh ! Heureusement qu'il n'est pas comme nous que même nos miroirs trop souvent n'admirent pas ! Le Monde est diversité, grande diversité, c'est sa beauté et c'est aussi sa fragilité.

Imaginons un Monde sans aucun étranger.....De deux choses l'une : ou bien il n'y a que 68 millions de Français sur terre ou nous sommes tous frères. La première option peut paraître séduisante à certains avec un gain considérable de territoire mais comment se répartir et pourquoi se répartir puisqu'on s'isolerait très vite. Et puis quelles pertes culturelles au fil des ans ! Pas la bonne idée ! Reste le principe de se considérer tous comme des frères, qui ont les mêmes besoins, les mêmes envies, les mêmes problèmes. Et les mêmes disputes parfois aussi bien sûr !!

Vous avez remarqué que le danger c'est toujours l'autre ! Le problème c'est l'autre, pas moi ! Si en plus, il n'est pas de la famille, pas du village, pas de la ville, pas du Département, pas de la Région, pas du Pays !! Et encore plus, s'il n'a pas la bonne couleur !!! « Ah ! la race ça vous tient debout, vous vous croyez dans un haras ! » criait Léo Ferré avec juste raison. Faudrait tout de même en sortir de cette ignoble absurdité !!

« Hirsutes, menaçants mais morts pour la France. » (Aragon). Combien sont tombés dans les tranchées, ont sauté sur des mines, car souvent on les faisait marcher devant. La perte d'un soldat noir n'était pas grand-chose parfois. Et pourtant, derrière la couleur, quelle qu'elle soit, il y a l'individu. Il est comme nous, tout comme nous, qu'il soit blanc ou pas, étranger ou pas, l'autre est un frère qu'il faut respecter.

Mais lui aussi, l'autre, il doit être respectable, homme ou femme, jeune ou vieux, blanc ou non, Français ou non. A mon sens, le vrai critère de distinction est là : si tu te comportes correctement en respectant les autres, bienvenue à toi. D'où que tu viennes et sans conditions.... Si ce n'est pas le cas, il faut une sanction qui peut aller jusqu'à l'expulsion pour le non français mais il me paraît fondamental à chaque fois de comprendre, je n'ai pas dit accepter, mais comprendre et baliser le chemin qui a conduit à la dérive afin de pouvoir au mieux anticiper en amont les problèmes qui surviennent de manière récurrente. La seule solution, lente bien sûr mais plus efficace, me semble résider dans le développement de l'éducation, de l'esprit d'ouverture à la culture, de l'envie de dialogues constructifs en dehors des réseaux sociaux, devenus une des plaies de l'humanité arriérée. Pour cela, il faut des gens formés à l'écoute, des structures d'accueil, des politiques fondées sur le développement des pays en retard et bien d'autres choses encore mais cela commence aussi à notre porte, dans nos regards vers l'étranger qui nous obsède trop souvent à tort.

Gérard COGNYL

Ils ont dit

Christine de Suède

L'on peut se fier rarement aux hommes, mais on peut toujours se fier à leurs intérêts.

Pour critiquer les gens, il faut le connaître et, pour les connaître, il faut les aimer.

Coluche

Personne n'aime travailler. Si les gens aimaient ça, ils travailleraient pour rien.

Scott Adams

Rémi cochon, éleveur de bétail. Joël Brudent, transporteur sidier Sacroute, boulanger. Jean-Marie Roquet, vétérinaire. Jean-Michel Beauport, coiffeur.

Nom de nom

Le rire est un tranquillisant sans effets secondaires.

Arnold H. Glasow.

L'hermine, c'est tout blanc avec le bout de la queue noir, alors que le ramoneur c'est tout noir avec une grande échelle sur le dos.

Léo Champion

L'essentiel n'est pas de vivre, mais de bien vivre.

Platon

Rentrer son ventre sur la bascule ne rend pas moins lourd.

Jose Artur

Certains gens ont tellement honte d'emprunter qu'ils n'osent pas rendre.

Friederike Dard.

une dame interroge la petite bonne qu'elle vient d'engager et elle conclut: je crois que nous allons bien nous entendre. Cependant je voudrais vous poser une question importante: aimez-vous les chats? Les chats se me sais pas, madame. Mais vous savez, se suis habituée à manger de tout.

pour rire

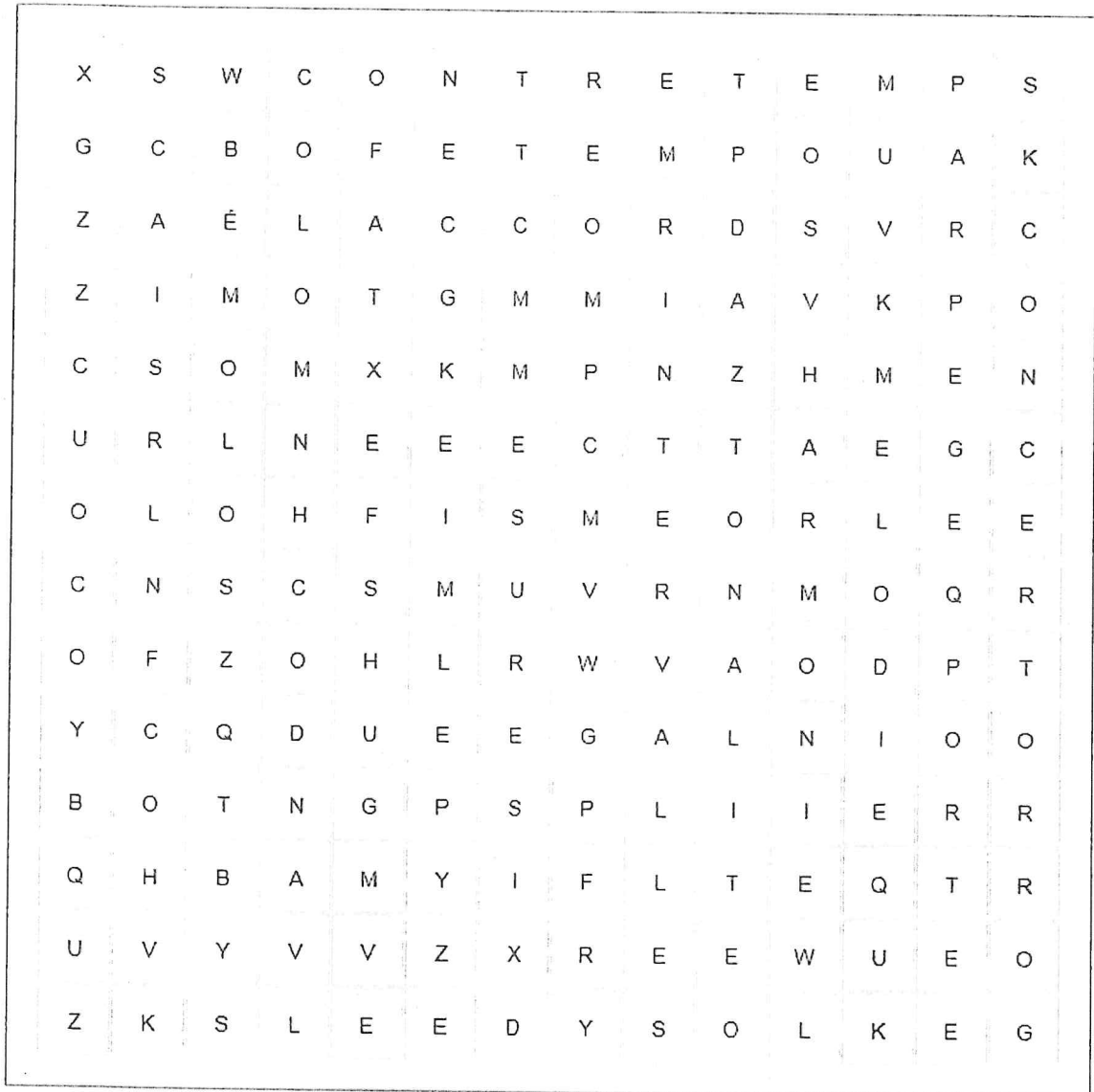
Pierre Duc

Il est idiot de monter une côte à bicyclette, quand il suffirait de se retourner pour la descendre.

Yosette

# Mots mêlés

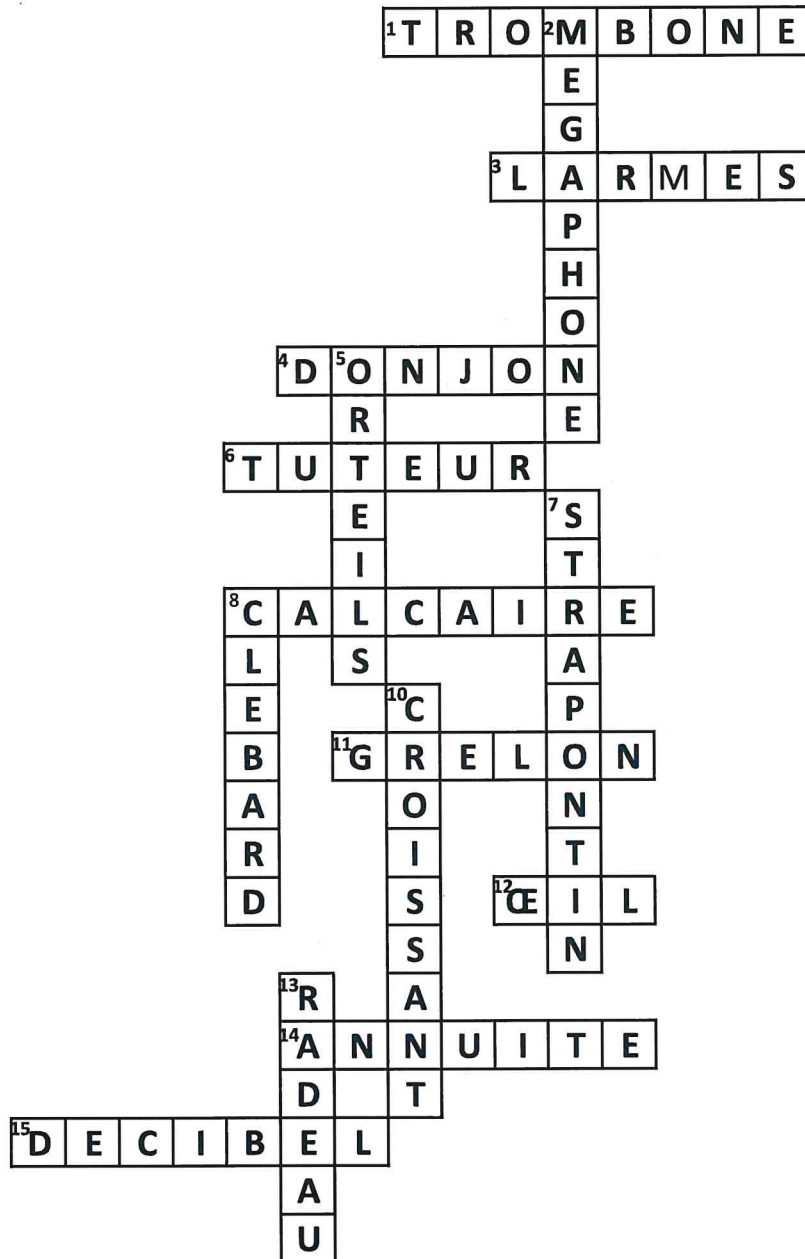
Termes de musique



ACCORDS	ARPEGE
BÉMOL	CONCERTO
CONTRETEMPS	CROCHES
GAMME	HARMONIE
INTERVALLES	MELODIE
MESURE	OCTAVE
PORTEE	SOUPIR
TEMPO	TONALITE

SOLUTION DU N° 207

MOTS-CROISES  
THEME : Généralités



Horizontal

- 1 Attache formée d'une tige métallique
- 3 Coulent sur la joue
- 4 Tour maîtresse d'un château fort
- 6 Soutient une tige
- 8 Produit la dureté de l'eau
- 11 Grain de glace qui tombe pendant une averse
- 12 Centre d'un cyclone
- 14 Somme payée chaque année
- 15 Unité du niveau sonore

Vertical

- 2 Dispositif portatif qui donne de la voix
- 5 Doigts de pied
- 7 Siège d'appoint qui se rabat
- 8 Chien en langage familier
- 10 Viennoiserie
- 13 Embarcation de fortune



Alors ?  
Qui est qui ?  
A vos souvenirs !

## ***Handi, "cap ou pas cap" ?...***

Propos de faim de vie: des impératifs d'existence au quotidien en lien avec mon handicap me conduisent à renoncer à pas mal de choses, ce que je conçois et admetts tout à fait. Il va de soi qu'il m'est de plus en plus difficile de faire face à certains engagements, à certaines aspirations, à quelque niveau que l'on se trouve, que je me situe. Difficile de ne pas en avoir quelque relent de frustration, de mise à distance tout en sachant que je suis en cause, principalement, tant sur le plan pratique que psychologique, qu'affectif.

Ma réflexion fait suite, entre autres éléments déterminants incontournables, à cette belle évidence que je viens de découvrir sur une page Facebook consultée récemment, page dont la recommandation qui s'y trouve suggérée, est de ne jamais renoncer à quelque chose que l'on veut vraiment. Or, je pense que la vie nous met très souvent en posture de renoncement, ne serait-ce que parce que l'on a le sens de l'autre, du vis à vis, du prochain... ce qui me fait penser à une recommandation de Gérard Cognyl, dans un bulletin précédent: "*ne pas faire contre, ne pas faire sans, faire avec*", qu'il a d'ailleurs complété depuis, en déclarant que même sans être forcément d'accord l'on peut, l'on doit œuvrer ensemble. Dans ces cas, il arrive que renoncer à des perspectives personnelles, quitte à avoir du vague à l'âme, un rien de frustration, permette de progresser. Je serais même tenté de dire que certains renoncements constituent la base d'une vie responsable, non égocentrique, de partage... à condition que cela conduise à un progrès d'ensemble.

L'important est surtout de ne pas trop craindre d'avoir des regrets mais de faire en sorte de ne pas avoir de remords. Somme toute, à la différence près, le handicap suppose un nouvel apprentissage de la vie, pour celles et ceux qui en sont atteints, comme pour l'entourage qui se pense valide...

Rémi TILLET

## **Besoin d'humains, de mains... mais pas pour après-demain, dès à présent!**

**Il est vrai que le mois de février est le plus court de l'année, même quand, comme c'est le cas tous les quatre ans, il comporte une journée de plus... Il n'empêche que durant cette période, sur notre messagerie toute banale, et après en avoir vérifié aussi sérieusement que possible le bien-fondé, nous avons comptabilisé pas moins de 120 pétitions ayant trait à la souffrance infligée à des êtres, de quelque nature qu'ils soient, humaine, animale, végétale, indépendamment du sort de chacun, que l'existence leur réserve. Et il en est de même, chaque mois, chaque jour, à longueur de temps... Agir, même à son petit niveau, ne peut que favoriser à terme, pourquoi pas à long terme même, hélas, une amélioration du sort des plus démunis!**

**Rémi TILLET**





## Quand l'épiphylle un bon coton...

Quand l'épiphylle un bon coton, les beaux jours sont là, pour de bon... En effet, le soleil est bien là, depuis quelques jours : normal, l'on vient en ce 20 mars, de s'immerger dans ce printemps tant attendu, un printemps qui, dans notre région n'a pas eu trop à se plaindre de bouleversements climatiques vécus dans d'autres secteurs.

J'avais déjà évoqué l'épiphylle et ses attraits, épiphyllum de son nom d'origine, aux variétés plurielles d'où les différents noms qui lui sont donnés: cactus orchidée, succulente épiphyte, vivace, cactée de Noël dans la mesure où de réputation, elle est en fleur en fin décembre... Celle que nous avons, nous comble habituellement, sur ce plan : non seulement elle nous fait une floraison totale pour les fêtes de fin d'année, mais, de surcroît s'éclate de couleurs en avril/mai et parfois en août, tout en ayant au fil des jours, un ou deux bourgeons qui éclosent en permanence.

Or, en cette transition 2023/2024, probablement en lien justement avec la météorologie vécue dans notre région, cette plante était en fleurs dès fin novembre et de nouveau dès la deuxième quinzaine de février.

Cette fleur, de la famille des cactées mais sans piquants, sans épines, nous comble et nous sommes heureux d'en partager le plaisir avec le plus grand nombre avec photos de ces jours-ci.

Rémi TILLET



**DIMANCHE 21 AVRIL 2024 à 16 h 00**

**Dans l'église des Marêts**

**CONCERT « ARDALH ET LA COMPAGNIE ERRANCE »**

« Ardalh » est un mot occitan du Béarn, signifiant le regain... cette repousse d'une herbe vivifiée par une 1<sup>ère</sup> fauche.

Le Béarn est une terre où chanter c'est respirer, c'est vivre ensemble et partager. Parmi tous les groupes de chanteurs en Béarn, celui d' Ardalh s'est créé, depuis plus de 20 ans, une identité particulière, en s'appuyant sur la tradition pyrénéenne pour nourrir son imaginaire vocal.

Si le plaisir d'Ardalh est de partager avec le public lors de concerts, plus grand encore est celui de faire découvrir leur patrimoine chanté à d'autres chanteurs, de mêler voix et harmonies à celles d'autres origines.

Ainsi, depuis quelques années, « le courant passe » entre Errance et Ardalh : partage de répertoires, mesclanha (mélanges) de chants, de voix, d'instruments. Une amitié est née qui s'enrichit à chaque rencontre.

Ce mois d'avril sera l'occasion d'écouter l'amitié se mettre en voix et de voyager dans les plaines, vallées et montagnes du Béarn.



**ENTRÉE LIBRE, Concert offert par la commune  
mais « chapeau » de complément pour ceux qui le  
désirent.**

# RICHESSSES ET RESSOURCES LOCALES

Pourquoi chercher ailleurs ce qui est à proximité et que l'on peut facilement contacter et rencontrer ?

## Conseillère en immobilier =

Sophie GALARD ( fille de notre Marie Line, notre estimée factrice)



Sophie  
**GALARD**



Conseillère en immobilier

📞 06 95 57 28 58

✉ sophie.galard@iadfrance.fr

📍 Barbuise (10)

Suivez-moi

[iadfrance.fr](http://iadfrance.fr)

El GALARD Sophie, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS I@D France immatriculé au RSAC de Troyes sous le numéro 952421709 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS.

## Artiste mouleur spécialisée :

Marilie BARREIROS ( habite Maréchères)

**MARILIE BARREIROS**



Artiste mouleur spécialisée

- Nouveau-nés
- Enfants
- Future maman

[www.lifecastcreations.fr](http://www.lifecastcreations.fr)

📷 📱 @lifecastcreations

## D-4 Enjeux environnementaux

La hiérarchisation des enjeux environnementaux à l'échelle du territoire communal permet de dégager des enjeux spécifiques en terme de préservation.

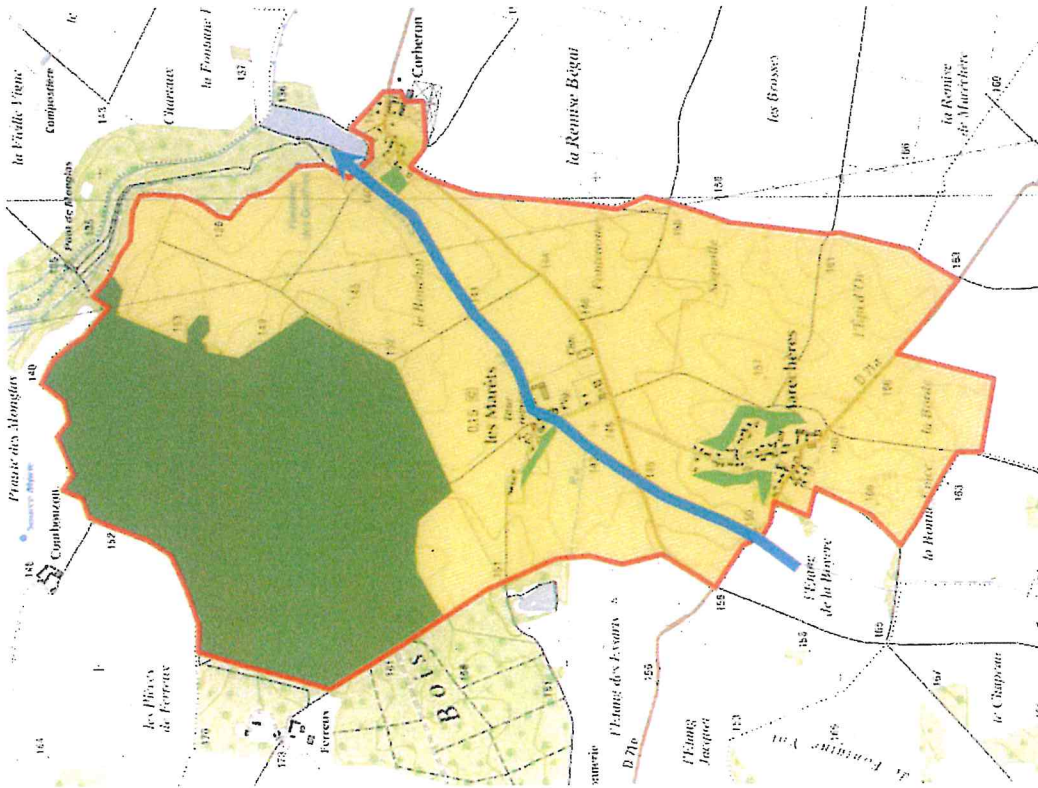
La cartographie ci-contre est basée sur les différents éléments issus de l'analyse environnementale, paysagère et géographique de du territoire communal. Elle a pour objectif d'être un outil à la décision dans le cadre de la mise en œuvre du projet communal.






A partir de cette transcription de l'état des lieux, il est possible de dégager des enjeux spécifiques en termes de préservation de l'environnement et des paysages à l'échelle du territoire communal. Ces enjeux se doivent d'être intégrés dans la démarche de PLU instituée par la commune tant dans un objectif de protection et de mise en valeur des espaces naturels, mais également de promotion du cadre de vie communal.

Ces enjeux se doivent d'être définis selon deux types, les enjeux propres à la protection des espaces naturels ou agricoles en raison de la richesse intrinsèque qu'ils représentent, mais également d'un point de vue fonctionnel en raison de l'interrelation entre chacun de ces espaces et de la nécessité à maintenir les grands équilibres environnementaux et paysagers.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme se doit d'intégrer ces enjeux de préservation, de protection, de mise en valeur voire de création dans la détermination de sa politique d'aménagement et de développement durable, ceci afin de garantir :

- La préservation des espaces naturels existants et les continuités écologiques
- La préservation des éléments boisés
- La protection des espaces agricoles
- La préservation des espaces de transition que sont les vergers et jardins qui bordent la trame bâtie



	Valeur écologique et patrimoniale <b>moyenne à forte</b> (boisements et espaces agricoles restreints) espaces complémentaires aux noyaux de biodiversité à préserver
	Valeur écologique et patrimoniale <b>faible</b> (terres cultivées) trame agricole à préserver
	Valeur écologique et patrimoniale <b>moyenne</b> (vergers, jardins) trame verte et paysagère à préserver et à renforcer
	Valeur écologique <b>faible à moyenne</b> (trame hydraulique communale) corridor écologique à préserver
	Trame bâtie, valeur écologique <b>faible à très faible</b>

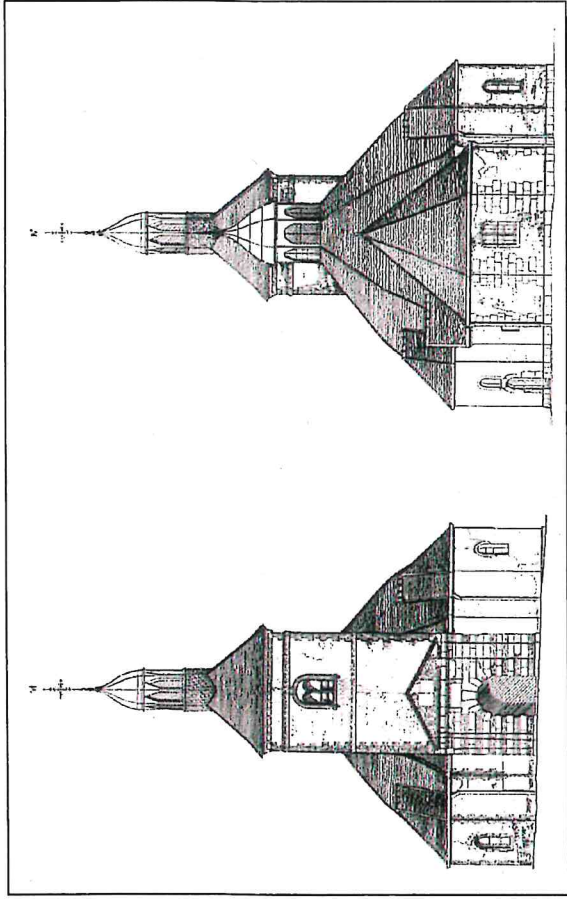


PLANCHE DE JACQUES MOULIN, EXTRAITE DU CONTRAT RURAL PORTANT SUR L'ÉGLISE DES MARÈTS, 1998

## LES RESTAURATIONS

L'église de La Trinité et Saint-Hubert, classée Monument historique le 5 août 1920, a été régulièrement restaurée, comme en témoignent des inscriptions dans la rotonde, qui fit l'objet de travaux en 1986. Les travaux programmés, en 2000, dans le cadre d'un contrat rural « village de caractère » - portant sur le clocher et la rotonde - s'inscrivaient donc dans une suite logique. Le chantier, confié à Jacques Moulin, Architecte en chef des Monuments historiques, a été réalisé avec André Drozd, architecte du patrimoine. Deux tranches de travaux ont déjà eu lieu, sur le clocher-porche en 2001, puis sur la rotonde en 2006, pour une valeur de 197 937 € HT, subventionnées à 45 % par la Région et à hauteur de 52 955 € HT par le Conseil général de Seine-et-Marne.

### DES PROBLÈMES D'HUMIDITÉ

L'humidité pénétrait dans l'édifice en raison de fuites dans la toiture et au niveau du lanterneau. Les travaux de 2001 étaient nécessaires et urgents d'autant que la charpente « à la de l'Orme » avait été restaurée en 1986. La restauration du toit a été l'occasion de contrôler l'état de la charpente de la rotonde, un important travail a également été mené sur celles des quatre chapelles rayonnantes. Sur la toiture, les tuiles qui avaient bougé ont été remplacées, les faîtages entre chaque pan ont été remaçonnés. Le lanterneau, dont la couverture de zinc était altérée a été réparé et a reçu de nouveaux vitraux.

### UN VIEILLESSEMENT DES MATÉRIEAUX

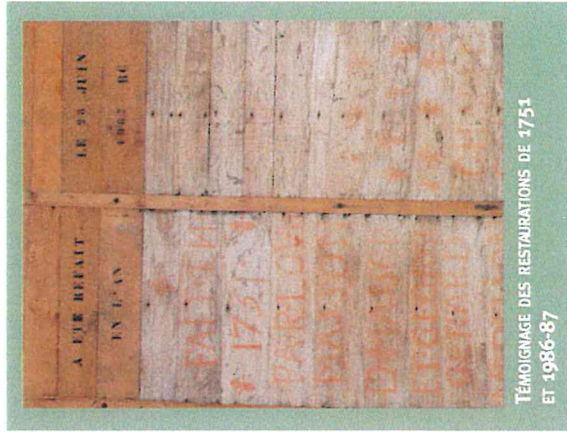
De nombreux éléments étaient d'origine dans la construction mais avaient vieilli. L'enduit du clocher et de la rotonde était lacunaire, les briques de chaînages d'angles et des moulures étaient érodées.

Ponctuellement des solutions de secours avaient été trouvées : plusieurs enduits d'époques et de couleurs différentes se côtoyaient ; sur le porche, des briques manquantes avaient été remplacées par du plâtre. L'ensemble nuisait à la lisibilité de l'édifice. La première opération du contrat rural a permis la réparation des maçonneries. Dans le portail, de nombreux grès et briques ont été remplacés à l'identique. Les nouvelles briques ont été fabriquées sur mesure dans une briquetterie traditionnelle de Bourgogne. En 2006, les maçonneries de la rotonde et celles de la chapelle nord-ouest ont été réparées avec remplacement des matériaux. Un enduit uniforme a recouvert les murs du clocher et de la rotonde. Le chaînage d'angle d'une des chapelles, disparu, a été restitué. Grâce à l'enduit, qui ne recouvre pas les

chaînages de briques, les murs ont recouvert leur polychromie. Les baies avaient été partiellement obturées, elles ont retrouvé leur hauteur d'origine. Ces restaurations permettent désormais de mieux comprendre le monument.

### DES MESURES DE SÉCURITÉ

Afin de sécuriser l'édifice, redevenu l'écrin du groupe sculpté volé en 1968, les fenêtres ont reçu des barreaudages. Les différentes entrées de l'église ont été sécurisées, notamment la porte ancienne du clocher-porche, qui a été renforcée grâce à la restitution de sa barre de fermeture (en bois). Les restaurations de l'église des Marêts ont été importantes mais n'ont aucunement porté sur des modifications structurelles de l'édifice. Elles s'apparentent plutôt à d'importants travaux d'entretien d'un bâtiment : réfection des toitures, des maçonneries et du décor de moulures liés au cycle de vie d'un bâtiment et de ses matériaux.



TÉMOIGNAGE DES RESTAURATIONS DE 1751 ET 1986-87

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 13 Janvier 2024 à 10 h 00**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize janvier à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard COGNYL, Maire de la commune des Marêts.

**Étaient présents** : Mr Gérard COGNYL, Mr Jean-Luc CNEUDT, Mme Delphine BRUN, Mme Élisabeth COGNYL, Mme Fabienne DELAUNAY (arrivée à 10h15), Mr Daniel JOAO, Mr Jérôme MARTIN, Mr Didier TERRIER

**Absents excusés** : Mme Sandra CNEUDT, ayant donné pouvoir à Jean-Luc CNEUDT ; Mr Mickaël HUET ayant donné pouvoir à Gérard COGNYL,

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc CNEUDT

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 10 h 00 par Mr Gérard COGNYL, qui demande à son Conseil l'autorisation d'ajouter 2 points non prévus à l'ordre du jour :

- a) le mandat à donner au Centre de Gestion 77 (CDG 77) dans le cadre de l'appel d'offres groupé relatif au renouvellement du marché d'assurances des risques statutaires protégeant le personnel communal.
- b) L'adhésion à la Convention Unique 2024 du CDG 77

**Accord à l'unanimité** des présents et représentés pour l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour

**Pour 9 dont 2 pouvoirs**

**Abstention 0**

**Contre 0**

- 1) **Le dernier compte-rendu** de la séance du 09 Décembre 2023 est **approuvé** par le conseil municipal **à l'unanimité** des présents et représentés.

**Pour 9 dont 2 pouvoirs**

**Abstention 0**

**Contre 0**

#### 2) **Assurance des risques statutaires** :

Monsieur le Maire expose à son Conseil que dans le cadre légal du Marché de la Concurrence, il est nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offres afin de garantir la protection sociale du personnel communal. Il est possible d'effectuer seul cet appel d'offres ou de le mutualiser. Par délibération en date du 22 juin 2023 le Conseil d'administration du Centre de Gestion (CDG 77) a décidé d'effectuer un appel d'offres groupé en faveur des communes qui le souhaiteraient pour un nouveau contrat d'assurance à effet du 1er janvier 2025 d'une durée de 6 ans.

Considérant l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, sachant que si le résultat de cet appel d'offres finalisé en Juillet 2024 ne nous paraissait pas satisfaisant nous aurions la possibilité de lancer nous-mêmes un nouvel appel d'offres, Monsieur le Maire demande à son Conseil l'autorisation de mandater le CDG 77 au nom de la commune pour cette opération.

**Accord à l'unanimité** des présents et représentés

**Pour 9 dont 2 pouvoirs**

**Abstention 0**

**Contre 0**

### **3) Adhésion à la Convention Unique 2024 du CDG 77 :**

Vu la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès gratuit, libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique »,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription

Monsieur le Maire demande en conséquence à son Conseil de l'autoriser à signer l'adhésion de la commune à cette Convention Unique 2024 du CDG 77.

**Accord à l'unanimité** des présents et représentés

**Pour 9 dont 2 pouvoirs**

**Abstention 0**

**Contre 0**

#### **4) Armoires électriques de Corberon et des Marêts :**

Ces armoires commandant l'éclairage public sont vétustes et nécessitent une mise aux normes. Monsieur le Maire demande à son Conseil de l'autoriser à mettre en œuvre cette réfection en sollicitant aide et subvention du SDESM ( Syndicat Des Énergies de Seine et Marne).

Il indique par ailleurs que le fait d'interrompre l'éclairage public une bonne partie de la nuit sur Corberon et Les Marêts a entraîné une baisse de la consommation en Kw/h d'environ 50%, ce qui ne veut pas dire que la diminution des factures soit de même importance étant donné la forte augmentation du coût de l'électricité. Concernant Maréchères, la nouvelle armoire électrique ne dispose pas d'horloge permettant de stopper l'éclairage public une partie de la nuit et il conviendrait désormais de l'en doter.

**Accord à l'unanimité** des présents et représentés.

**Pour 9 dont 2 pouvoirs**

**Abstention 0**

**Contre 0**

#### **Arrivée de Mme Fabienne DELAUNAY**

#### **5) Urbanisme : Déclaration Préalable sur zone N (Art 115-3 du Code de l'Urbanisme)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 16 02 2013 s'est basé sur une volonté de protection des caractéristiques de la commune des Marêts et plus particulièrement de ses espaces naturels, agricoles et paysagers. Il indique qu'il résulte de l'application combinée des articles R. 421-23 et L. 115-3 du Code de l'Urbanisme, que le Conseil Municipal peut décider, par délibération motivée et à l'intérieur de zones qu'il délimite, de soumettre à la déclaration préalable les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à permis d'aménager, dans les parties du territoire nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages.

Il précise qu'en application de l'article L. 115-3 du code précité, la commune « peut s'opposer à la division si celle-ci, par son importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elle implique, est de nature à compromettre gravement le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques ».

Monsieur le Maire explique que lorsqu'une vente ou une location a été effectuée en violation des dispositions du présent article, l'autorité compétente peut demander à l'autorité judiciaire de constater la nullité de l'acte. L'action en nullité se prescrit par cinq ans à compter de la publication de l'acte ayant effectué la division.

En effet, ces divisions nouvelles, sont susceptibles de créer des morcellements fonciers qui pourraient compromettre le caractère naturel des espaces, la qualité paysagère ou le maintien des équilibres biologiques, et les conditions d'une activité agricole pérenne.



Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Article 1 : DECIDE de soumettre à déclaration préalable au titre de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme les divisions volontaires des propriétés foncières

Article 2 : PRECISE que les espaces de la commune soumis à ladite déclaration seront les zones naturelles « N » figurant au plan d'urbanisme en vigueur ainsi que leurs sous-secteurs.

**Accord à l'unanimité** des présents et représentés

**Pour 10 dont 2 pouvoirs**

**Abstention 0**

**Contre 0**

**6) Indemnité Maire et Adjoint suite à la revalorisation au 01 Janvier 2024 :**

Monsieur le Maire expose que la Trésorerie de Provins souhaite une délibération relative à cette revalorisation réglementaire de 5% du point d'Indice Majoré des indemnités des élus malgré le caractère obligatoire de cette mesure légale....

En l'état, cela entraîne une augmentation de moins de 6,00 € bruts mensuels pour le Maire et de moins de 3,00 € pour l'Adjoint.

**Accord à l'unanimité** des présents et représentés

**Pour 8 dont 2 pouvoirs**

**Abstentions 2**

**Contre 0**

**7) Questions diverses**

Madame Fabienne Delaunay fait part au Conseil de ses interrogations relatives à la pratique de **la chasse** aux Marêts : le calendrier préfectoral est-il respecté de même que les quotas de gibier à abattre au maximum ainsi que l'obligation de disposer des panneaux informant le public qu'une chasse est en cours ?

Monsieur Daniel JOAO précise avoir été dernièrement dans le chemin communal situé dans le bois des Marêts et avoir fait demi-tour du fait d'une opération de chasse en cours sans la pose d'aucun panneau.

Monsieur le Maire déclare qu'il contactera les responsables de la chasse de Marêts afin de faire le point. Il ajoute cependant n'avoir pas jusqu'alors personnellement constaté de problèmes réglementaires particuliers dans ce domaine.

Séance levée à 11 h 50

# COMMUNIC' ACTIONS MUNICIPALES

## Anniversaires :

**Sont à fêter du 15 Mars au 14 Avril** sauf erreur ou omission que vous voudrez bien me signaler et excuser. Et si la date est déjà passée du fait du sempiternel retard apporté à la confection du Bulletin, cela fera toujours une occasion de plus de boire un coup à nouveau !

Thomas FAVREAU né un 18 Mars

Cynthia PAROISSIEN née un 19 Mars

Pascale BRONSIN née un 21 Mars

Marie-Hélène COGYL née un 24 Mars

Ghyslaine FONDRILLON née un 28 Mars

Jean-Luc CNEUDT né un 29 Mars

Luciana BOUHIER 11 ans le 05 Avril

Marie-Line GAUTHERON née un 11 Avril

Jérôme MARTIN né un 12 Avril

Jean-Claude TAMBURRINI né un 12 Avril

Emmanuel SARRE né un 13 Avril

Aurore BONNET née un 14 Avril

## Communication :

Josette encore et toujours ! Rions encore une fois avec elle et grâce à elle.

Rémi Tillet est cette fois d'abord sur une tonalité plus grave, liée à une santé personnelle vacillante mais toujours avec son esprit clair et attentif aux autres, êtres humains ou animaux en souffrance. Et puis, il termine sur un magnifique cycle de renaissance florale, année après année, car la nature est belle quand on l'aime et la respecte.

Et toujours heureusement, Didier Terrier avec cette fois des mots mêlés, encore de son cru, fruits de son travail, de sa réflexion et de sa précision.

Je vous le rappelle : n'hésitez pas à intervenir pour tout sujet ou critique de votre choix. Nos colonnes vous sont ouvertes. Souvenirs, photos, anecdotes, recettes ou autres, opinions diverses... Vous avez tous quelque chose à dire et ce Bulletin a été conçu pour cela.

Concernant d'ailleurs également la publication dans nos pages d'articles qui vous paraissent intéressants, n'hésitez pas à nous les communiquer pour publication très certaine (sauf insultes, propos racistes, pornographie et autres joyeusetés qui n'entreront pas dans nos colonnes). Pour le reste, politique ou pas politique, pas de souci et on pourra débattre si

besoin ! N'hésitez donc pas également à apporter votre éventuelle vision différente. Comme au Bistro !

*RAPPEL : nous avons mis en place l'application « Panneau Pocket » qui vous permet d'accéder à des informations rapides sur l'actualité communale et autres. C'est gratuit et à télécharger sur Google par exemple, soit en téléchargeant cette application sur votre ordinateur = [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)*

**A ce jour, 95 d'entre vous sont « abonnés » aux informations des Marêts et 1497 connexions ont été notées depuis le 28 Février 2024 sur notre application communale ! N'hésitez pas, c'est un bel outil d'information rapide et d'alerte en cas d'urgence.**

### **Éclairage public**

Je vous rappelle que le Conseil Municipal avait décidé l'extinction de l'éclairage nocturne de 23 h 00 à 06 h 00 sur l'ensemble du territoire communal essentiellement pour limiter des coûts de fonctionnement en vertigineuse augmentation mais aussi pour des raisons environnementales.

Cette décision n'a pu être mise en œuvre que sur Les Marêts et Corberon qui disposent d'une vieille armoire électrique avec horloge réglable manuellement mais pas sur Maréchères dont l'armoire neuve pourtant ne disposait pas de ce système sauf à faire une modification chiffrée à près de 700,00 €.

Au regard de la nouvelle consommation électrique sur les entités en extinction nocturne avec 50% de consommation en moins sur des périodes identiques l'année précédente ( ce qui ne veut pas dire moitié moins de dépenses étant donné l'augmentation des coûts mais nous payons quand même moins qu'avant sur ce lieux) le Conseil Municipal a accepté de faire ces frais d'installation d'horloge. Cependant, avant même que je puisse finaliser la commande correspondante, dans l'attente des calculs à faire sur le prochain budget et sur le bénéfice d'une subvention éventuelle, le nécessaire semble avoir été fait par le prestataire en charge du marché actuel et depuis quelques jours l'éclairage public est également interrompu la nuit à Maréchères. Mystère, mais nous verrons si une facture arrive.....

### **Eau potable :**

Comme indiqué le mois dernier dans ce Bulletin mensuel, à l'été 2024 seront effectués les travaux de renouvellement de la vieille canalisation d'alimentation en eau potable qui mène menait à l'entrée de Maréchères jusqu'au-delà du chemin de Baale. Une réunion s'est tenue en mairie le 26 mars 2024 avec les deux exploitants agricoles de la commune riverains de cette canalisation, le maître d'œuvre de l'opération et le responsable « travaux » du Syndicat des Eaux afin de connaître et limiter au mieux les incidences possibles sur l'activité agricole pendant ces travaux et de parfaire la connaissance des lieux.

Je rappelle que ces travaux seront effectués et payés par le S2E 77 (Syndicat des Eaux). Les branchements des particuliers de cette partie de Maréchères seront déplacés s'il le faut pour installation de compteurs à l'extérieur des propriétés, le tout restant à charge du Syndicat y compris la réfection intérieure allant du nouveau compteur jusqu'à l'emplacement de l'ancien, ce qui permettra également de supprimer les éventuels tuyaux en plomb.

### Église :

Nous attendons toujours le règlement des subventions en provenance d'une part de la Région Île de France pour 8656,05 € et d'autre part de la Drac (ministère de la Culture) d'un versement de 21719,40 €.

Il reste ensuite à parfaire le solde de la subvention Drac en attente d'accord avec cette entité qui n'a pas les mêmes chiffres que moi pour l'instant et le nouveau calcul est en cours.

Il reste éventuellement encore en suspens un solde de règlement en faveur de notre architecte pour environ 4000,00 € mais nous n'avons pas encore reçu la facture correspondante avec la crainte de ne pas pouvoir bénéficier de subvention sur cet ultime et retardataire poste de dépenses....Affaire en cours....

### Ramassage des encombrants et des déchets verts :

Je rappelle que ce service communal était assuré par nos employés intercommunaux du SIAC de Champcenest sur le volume horaire annuel dont dispose la commune.

**Ce service était en suspens depuis de longs mois du fait que nous ne disposions plus que d'un seul préposé, Jean-Philippe ayant pris sa retraite, et que Loïc n'a pas encore le permis permettant de tracter la remorque du SIAC.**

**A ce jour, le véhicule permettant de tracter cette remorque a été accidenté et est irréparable. Des réflexions sont en cours au sein de cette structure intercommunale pour décider de son remplacement et selon le type de véhicule qui sera choisi nous verrons s'il est possible de maintenir ce service ou d'en modifier le fonctionnement.**

A compter du 02 avril 2024, Nicolas en CDD de 6 mois viendra épauler Loïc pour toutes les activités habituelles.

### Site Internet Communal :

Vous pouvez le consulter en tapant « [lesmarets.com](http://lesmarets.com) » sur ordinateur, tablette ou téléphone portable.

De nombreuses informations pratiques sont ainsi accessibles, telles que transports, garderies, ordures ménagères, tourisme, Plan Local d'Urbanisme (PLU) ...De même, histoire locale, photos, vidéos.

Ce site est évidemment évolutif au gré de nouveaux chapitres à imaginer, d'actualisations des informations, avec de nouvelles photos ou vidéos à venir. En fonction de vos critiques et suggestions également bien entendu. Et de vos apports en photos également par exemple.

### Sécurité routière :

- a) Concernant le chemin de Baale partie Nord, rien n'est encore décidé mais nous pourrions a priori laisser la double circulation en l'état puisqu'elle semble préférable aux principaux utilisateurs. Je vais prochainement décider après sans doute une petite réunion sur place.
- b) La question du panneau « stop » qui devait être implanté au débouché de la RD 71 A en provenance de Maréchères, laissant la priorité à la RD 71 E en direction des Marêts et de Corberon a été revue par les services du Département 77, qui finalement mettront en place une balise de priorité à la place du panneau « stop » initialement projeté.

### Voirie :

Le balayage complet des voies communales a été fait dernièrement dans le cadre d'une commande groupée faite par le SIAC de Champcenest, chaque commune bénéficiaire réglant ensuite directement l'entreprise intervenue au prorata du temps passé sur sa commune.

Par ailleurs, aucune commune du SIAC de Champcenest ne semblant avoir besoin d'enrobé à froid pour le comblement des trous sur chaussée, alors que nous avons de nombreux points à traiter sur notre territoire communal, nous allons avancer seuls pour soit faire intervenir une entreprise, soit acheter l'enrobé et demander aux préposés de ce SIAC de le mettre en place avec la dameuse du Syndicat.

Enfin, profitant des travaux à venir partie Sud du chemin de Baale lors du renouvellement de la canalisation eau potable, j'ai demandé un devis à l'entreprise qui devrait faire le comblement de tranchée et l'enrobé supérieur de finition en espérant qu'une fois sur place pour ces travaux du S2E elle pourrait à coût intéressant pour nous faire toute la surface de cette partie Sud.....

Résultat = 22000,00 € !! A voir, à discuter, mais cela paraît compromis pour l'instant.....

### **Horaires d'ouverture de la mairie au public :**

**Mercredi 8 h à 12h et 12 h30 à 16 h30**

**Samedi 8 h à 12 h**

Le maire

Gérard Cognyl

[mairie.lesmarets@gmail.com](mailto:mairie.lesmarets@gmail.com)

Tél :01 64 01 00 43

Site internet = [lesmarets.com](http://lesmarets.com)

06 08 87 07 99

01 64 01 93 81